

Ne pas confondre autorisation de mise sur le marché et progrès thérapeutique



Communiqué de presse

Adenuric® (febuxostat) obtient l'autorisation de mise sur le marché dans l'Union Européenne

Adenuric® représente la première avancée majeure du traitement de
l'hyperuricémie chronique dans les cas de goutte depuis plus de 40 ans

Paris (France), 5 mai 2008 – Ipsen (Euronext: FR0010259150; IPN) annonce que la Commission Européenne vient d'accorder l'autorisation de mise sur le marché d'Adenuric® (febuxostat) pour le traitement de l'hyperuricémie chronique chez les patients souffrant de goutte, pathologie particulièrement invalidante. Adenuric® inaugure ainsi la première avancée majeure du traitement de la goutte depuis plus de 40 ans.

"Des études récentes montrent que la prise en charge médicale de la goutte est souvent sous optimale, moins de la moitié des patients recevant des conseils d'hygiène de vie ou un traitement hypouricémiant approprié", déclare Michael Doherty, professeur de Rhumatologie à l'Université de Nottingham (Royaume-Uni) et Co-Président du groupe de travail de l'EULAR 2006 ayant développé les Recommandations sur le Diagnostic et le Traitement de la goutte. "Les récentes recommandations du groupe de l'EULAR mettent l'accent sur l'objectif de traitement curatif de la goutte par une réduction du taux d'acide urique en dessous du point de saturation responsable de la formation de cristaux. Pour certains patients, les traitements hypouricémiants actuels atteignent leurs limites en termes de pertinence et de tolérance. La mise à disposition d'un nouveau traitement efficace permettant d'atteindre les objectifs médicaux va améliorer l'arsenal thérapeutique des médecins et donc bénéficier aux patients souffrant de la goutte."

Le groupe ne prend aucun engagement et ne donne aucune garantie sur la réalisation des prévisions visées ci-dessus. Sous réserve des dispositions légales en vigueur, Ipsen ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives ou objectifs visés dans le présent communiqué afin de refléter les changements qui interviendraient sur les événements, situations, hypothèses ou circonstances sur lesquels ces déclarations sont basées. L'activité d'Ipsen est soumise à des facteurs de risques qui sont décrits dans ses documents d'information enregistrés auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Pour plus d'information :

Didier Véron
Directeur des Affaires Publiques et de la Communication
Tél.: +33 (0)1 44 30 42 38 - Fax: +33 (0)1 44 30 42 04
e-mail: didier.veron@ipsen.com

David Schilansky
Directeur des Relations Investisseurs
Tél.: +33 (0)1 44 30 43 88 - Fax: +33 (0)1 44 30 43 21
e-mail: david.schilansky@ipsen.com

Document rédigé par la firme
Ipsen pour les journalistes,
en accès libre sur le site
www.ipsen.com consulté
le 7 septembre 2008.

Les autorisations de mise sur le marché (AMM)
prennent plus ou moins en compte la balance
bénéfices-risques, mais elles ne présagent rien
du progrès thérapeutique
(lire dans le n° 292 pages 134-140).

Pour constater
le non-progrès que le
febuxostat représente,
lire dans ce numéro
pages 726-729 et 797.